

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Parution de l'étude « Habitat ancien en Alsace : énergie et patrimoine »

Comprendre pour agir : l'éco-rénovation du bâti ancien alsacien étudiée

Le bâti ancien alsacien, porteur de valeur patrimoniale et paysagère, constitue un tiers du parc d'habitation régional et représente un enjeu pour les économies d'énergie. Les rénovations doivent tenir compte de ses caractéristiques propres pour ne pas dénaturer l'aspect architectural ni créer de désordres techniques.

Dans le cadre du Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat, la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Alsace (DREAL) et la Direction régionale des Affaires culturelles d'Alsace (DRAC) ont lancé une étude « Habitat ancien en Alsace : énergie et patrimoine ». Menée par le CEREMA-Est et le cabinet d'architecture Oziol-De Micheli, elle a permis d'associer l'ensemble des partenaires engagées dans la rénovation énergétique des bâtiments.

Lors de la première phase, une typologie thermique du bâti antérieur à 1948 a été définie. Sept logements représentatifs ont été sélectionnés pour être finement étudiés pendant 7 mois. Tous les paramètres physiques, et notamment l'équilibre hygrothermique spécifique aux maçonneries anciennes, ont été analysés en suivant un protocole scientifique.

Les résultats ont montré que :

- Le bâti ancien alsacien a une étiquette-énergie proche voire au-dessus de la moyenne nationale, ce qui représente des performances thermiques plutôt bonnes compte tenu du climat local rigoureux.
- Le bâti ancien dispose d'atouts certains : un très bon confort d'été, lié à sa bonne inertie thermique, et une quasi absence de ponts thermiques.
- Les divers espaces-tampons (caves, appentis, ...), et notamment les « Schlupf », ces espaces vides d'environ 80 cm de large ménagés entre les maisons, jouent un rôle bénéfique du point de vue thermique.

Une première conclusion ressort : une amélioration efficace de la performance énergétique passe par des gestes aussi simples que le bon entretien du bâti et la limitation des entrées d'air non contrôlées.

Cette première phase a été résumée en huit fiches (méthode générale et une fiche par type de bâti étudié), librement téléchargeables sur les sites suivants :



www.alsace.developpement-durable.gouv.fr/

www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Alsace/

La deuxième phase, attendue pour 2015, évaluera et proposera, aux professionnels et aux particuliers, un panel de solutions techniques de rénovation compatible avec les caractéristiques du bâti ancien.

Contacts presse :

DREAL Alsace - Emmanuel Boutinard
03 88 13 05 40
emmanuel.boutinard@developpement-durable.gouv.fr

DRAC Alsace - Clara Nieden
03 88 15 57 41
clara.nieden@culture.gouv.fr